



SEANCE du 26 mai 2020

Convocation le 19.05.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de SAUDOY, légalement convoqué par M. Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire sortant, s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : Pascal BALLOIR, Jean-Michel CODRON, Stéphane LOREL, Philippe LEMAIRE, Madeleine LAURIER, François FERAT, Grégory PIERROT, Sophie BOURGOIN, Mireille PIGNARD, Julien FRICHET.
M. Jean-Michel CODRON est désigné secrétaire de séance.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Christophe LEGLANTIER, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents, installés dans leurs fonctions.

M. Jean-Michel CODRON est désigné secrétaire de séance.

M. Philippe LEMAIRE, le doyen d'âge a pris la présidence de l'assemblée.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau : Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Sophie BOURGOIN et M. Julien FRICHET

Election du Maire :

Candidat : M. Jean-Christophe LEGLANTIER

Résultat du 1^{er} tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

- M. Jean-Christophe LEGLANTIER a obtenu 10 voix

M. Jean-Christophe LEGLANTIER ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé Maire et immédiatement installé.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de fixé à DEUX, le nombre d'adjoints au maire.

Sous la présidence de M. Jean-Christophe LEGLANTIER, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

1. Election du 1^{er} adjoint :

Candidat : Pascal BALLOIR

Résultat du 1^{er} tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

- M. Pascal BALLOIR ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

2. Election du 2^{ème} adjoint :

Candidate : Madeleine LAURIER

Résultat du 1^{er} tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

- Mme Madeleine LAURIER ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé deuxième adjointe et immédiatement installée.

Le conseil municipal décide de déléguer certaines attributions au Maire :

- Autorisation de signature pour les marchés de services, de fournitures et de travaux jusqu'à 4.000 € HT ainsi que les avenants des marchés en cours.
- Autorisation de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière communal de Saudoy.
- Autorisation d'ester en justice pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

Fait à Saudoy, le 26 mai 2020

Le Maire,
M. Jean-Christophe LEGLANTIER

Diffusion :

Affichage (panneau Mairie)

Site internet de la commune : www.saudoy.fr

